

Dijon, le 19 juin 2009

Madame le Recteur,

Les organisations syndicales tiennent à dénoncer les conditions dans lesquelles se déroule le mouvement intra 2009. Prétextant une transparence nouvelle auprès des candidats à mutation, l'administration rectorale, remet en cause la place et le rôle des organisations syndicales-ainsi que le paritarisme.

Par les dispositions que votre administration a choisies, Madame le Recteur, le droit de chacun à muter et à obtenir une affectation la plus conforme à ses vœux dans le respect des règles communes est très menacé. Ce qui est en cause aujourd'hui est l'existence de règles transparentes, connues de tous, applicables à tous et la capacité pour les élus du personnel de s'assurer de leur respect. Communiquant des résultats anticipés et non vérifiés par les commissions paritaires, et alors même que les élus n'en avaient pas eu encore connaissance, l'administration prépare une gestion des personnels sans contrôle, qui débouche sur l'arbitraire.

Nous exigeons que le droit de chacun à muter et à obtenir une affectation la plus conforme à ses vœux dans le respect des règles communes soit maintenu, comme cela a été fait par le ministère aux FPMN pour la phase inter-académique.

Nous exigeons donc que les élus des personnels puissent présenter toutes leurs propositions, et être écoutés, et que celles-ci soient étudiées dans leur intégralité et actées en FPMA. Les recommandations ministérielles adressées aux recteurs stipulent que le déroulement des FPMA doit être le même que les années précédentes.

L'académie de Dijon se distinguerait-elle, Madame le Recteur, en empêchant un grand nombre de collègues en poste fixe de muter ? Et en maintenant des affectations aléatoires ?

Nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre dévouement au service public de l'Education Nationale.

Pour le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNES-FSU, SNFOLC, le SNALC,

Dominique Maurage